



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
7.6.2016

L'an deux mille seize et le treize juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/49

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAU, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mme TAFELSKI
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mme GARCIA procuration à Mr LE ROCH
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE
Mme PESA procuration à Mme BALOUP
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme CHAILLET procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mme TRUTINO

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Soula

**TRAVAUX DE
DISSIMULATION DE
RESEAU EN REGIME
URBAIN - Dissimulation
BT sur P18**

Au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Dans le cadre de l'affaire "14DISU257-JHCY9 Dissimulation BT sur P18 Œillets", suite à visite sur le terrain, les services du S.D.E.T. estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 38 600 € T.T.C..

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal doit donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 23 septembre 2016
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental